



RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026/2027 Local Jeunes Férel



BIENVENUE AU LOCAL JEUNES !

Le Local Jeunes de Férel est un espace géré par l'association PEP56 !

Ici, l'objectif est simple : se retrouver, rigoler, découvrir, apprendre, faire des activités, monter des projets et profiter de bons moments ensemble !

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation propose des activités, sorties, soirées, projets et séjours adaptés aux jeunes.

Le lieu : 20 rue de la Fontaine – 56130 Férel

Le Local Jeunes est déclaré en tant qu'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

L'équipe d'animation veille à la sécurité physique, morale et affective de chaque jeune.

POUR RESTER AU COURANT !

Retrouvez les programmes, les activités et toutes les infos :

Facebook : Espace Jeunes Férel

Instagram : espacejeunesferel

Mail : espace.jeunes.ferel@lespep56.com

Téléphone : 06 35 66 11 84

1) COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour venir au Local Jeunes, il faut :

- Remplir et signer le dossier d'inscription.
- Fournir les documents demandés dans le dossier « famille/jeunesse ».
- Régler la cotisation annuelle de **41 €**, valable de septembre à août.
- Lire et signer le règlement intérieur (page 8 à retourner à l'équipe d'animation)

Qui peut venir ?

Le Local Jeunes est ouvert aux collégiens de la 6e à la 3e.

Des temps de découverte sont également proposés aux élèves de CM2 **de Férel** dans le cadre d'une passerelle.

En venant au Local Jeunes, chacun s'engage à respecter les règles de vie du lieu.

2) LES HORAIRES

Pendant les périodes scolaires

Tous les mercredis : 14h00 → 18h30

C'est de l'accueil libre : pas besoin de s'inscrire à l'avance pour venir au local.

Le jeune peut arriver et repartir selon les autorisations données par ses parents.

Pendant les vacances scolaires

Le Local Jeunes propose différentes activités :

- Sorties à la journée : 10h → 18h
- Journée « Chill » : 10h-12h30 / 14h-18h
- Après-midi + soirée : 14h → 22h
- Demi-journée : 14h → 18h

Les horaires peuvent être modifiés selon l'activité ou le lieu de sortie.

Pendant les vacances, l'inscription (par téléphone ou par mail) est obligatoire pour participer aux activités.

Fermeture annuelle

Le Local Jeunes est fermé chaque année :

- Pendant les deux semaines des vacances de Noël
- Pendant deux semaines au mois d'août (les deux premières d'août)

La passerelle CM2

Une fois par semaine pendant les vacances scolaires et les mercredis matin hors vacances scolaires, une passerelle est proposée aux élèves de CM2 des deux écoles de Férel.

L'objectif ?

🔗 Découvrir le Local Jeunes, rencontrer les animateurs et les autres jeunes et se familiariser avec le fonctionnement de la structure.

3) LE LOCAL ET LE MATÉRIEL

Le Local Jeunes, c'est notre espace à tous, alors on en prend soin.

Chacun doit :

- Garder les espaces propres.
- Ranger ce qu'il utilise.
- Prendre soin du matériel.
- Respecter les locaux.

En cas de dégradation **involontaire**, le jeune devra, si possible, participer à la réparation ou à la remise en état.

En cas de dégradation **volontaire**, une sanction pourra être prise. Celle-ci pourra aller jusqu'à une **exclusion temporaire ou définitive**.

4) COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Pendant les périodes scolaires

Le mercredi après-midi, le Local Jeunes est réservé aux collégiens.

Il s'agit d'un **accueil libre** : il n'y a pas d'heure obligatoire d'arrivée ou de départ, sauf indication contraire des parents.

Une fois que le jeune quitte le Local Jeunes, il n'est plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation, notamment pendant ses déplacements à l'extérieur.

Pendant les vacances

Les horaires sont définis dans le programme des activités et doivent être respectés.

👉 Une inscription est obligatoire pour participer aux activités.

Les « quartiers libres »

Lors de certaines sorties, des temps de quartier libre peuvent être proposés.

Pas de panique !

Ces temps sont organisés avec des règles précises pour garantir la sécurité des jeunes :

- Groupe d'au moins 3 jeunes.
- Lieu précis défini à l'avance.
- Heure de rendez-vous fixée.
- Moyen de communication avec les animateurs.

Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant participe aux quartiers libres doivent en informer la direction du Local Jeunes. Merci !

5) LES ACTIVITÉS ET LES INSCRIPTIONS

Un programme est proposé à chaque période de vacances, il est diffusé environ 2 à 3 semaines avant les vacances :

- Dans les collèges (Herbignac et Nivillac) ;
- Par mail aux familles ;
- Sur les réseaux sociaux ;
- Sur le site de la mairie de Férel ;
- Sur le site des PEP56.

Un imprévu ? Ça arrive !

Si le jeune ne peut finalement pas participer à une activité, merci de prévenir le **Local Jeunes au minimum 48 heures à l'avance**.

06 35 66 11 84 (appel ou SMS)
mail : espace.jeunes.ferel@lespep56.com

En cas d'annulation moins de 48 heures avant l'activité, **aucun remboursement ne sera effectué**, sauf sur présentation d'un **certificat médical**.

6) LES TARIFS

Les tarifs sont indiqués sur les programmes d'activités.

Ils sont calculés selon votre quotient familial CAF ou MSA.

Supplément transport

Pour certaines sorties en minibus, un supplément de 2,56 € sera demandé lorsque le déplacement depuis Férel dépasse un rayon de 15 km.

L'équipe fait son maximum pour proposer des activités variées, accessibles et adaptées à tous les jeunes.

Comment régler ?

Le règlement peut être effectué :

- Par chèque ;
- Par prélèvement bancaire ;
- Par carte bancaire (directement au bureau)

Grille tarifaire 2026-2027 :

Local jeunes (10–14 ans)

Cotisation annuelle : 41 €

Tarifs activités :

	QF ≤ 700 €	QF 701 à 1 000 €	QF 1 001 à 1 300 €	QF 1 301 € à 1 700 €	QF ≥ 1 701 €	Extérieur
Tarif 1	1,64 €	2,15 €	2,67 €	3,18 €	3,69 €	4,20 €
Tarif 2	3,18 €	4,20 €	5,33 €	6,36 €	7,38 €	8,41 €
Tarif 3	5,33 €	7,38 €	9,53 €	11,58 €	13,74 €	15,79 €
Tarif 4	10,76 €	12,81 €	14,86 €	16,91 €	18,96 €	21,01 €
Tarif 5	15,79 €	17,94 €	19,99 €	22,14 €	24,19 €	26,34 €

- Supplément transport (> 15 km) : **2,56 €** quel que soit le QF.

7) LES REPAS

Certains jours, le Local Jeunes ferme entre 12h30 et 14h00.

En dehors des sorties à la journée et des activités spécifiques (par exemple une activité cuisine), **il n'est pas possible de manger au Local Jeunes.**

👉 Les jeunes doivent donc rentrer chez eux pour déjeuner.

Lors des sorties à la journée, les jeunes mangent avec le groupe et restent sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Les pique-niques

Lors des sorties à la journée, les familles doivent fournir le pique-nique du jeune.

8) LES RÈGLES DE VIE

Le Local Jeunes doit rester un endroit où **tout le monde se sent bien, en sécurité et respecté.**

Alors ici :

- On respecte les autres jeunes et les adultes.
- On se parle avec respect.
- On respecte les locaux.
- On prend soin du matériel.
- On ne harcèle pas, on ne menace pas.

Ce qui est interdit

Il est strictement interdit :

- Les violences physiques ou verbales. Les insultes, menaces ou intimidations.
- Le harcèlement.
- Les dégradations volontaires.

- La consommation d'alcool ou de produits illicites. L'introduction d'objets dangereux.

Ces règles s'appliquent **au Local Jeunes, pendant les activités, les sorties, les soirées, les séjours et les projets.**

9) ET SI LES RÈGLES NE SONT PAS RESPECTÉES ?

Les règles sont là pour permettre à chacun de profiter du Local Jeunes dans de bonnes conditions.

En cas de non-respect, l'équipe et la direction pourront intervenir.

Selon la situation, plusieurs mesures peuvent être prises :

1. Un rappel à la règle
2. Une discussion avec le jeune
3. Un échange avec les parents
4. Une exclusion temporaire d'une activité
5. Une exclusion temporaire du Local Jeunes
6. Une exclusion définitive dans les situations les plus graves

Les sanctions seront adaptées à la situation et à la gravité des faits.

10) ON S'ENGAGE !

(Document à rendre aux animateurs du local jeunes)

Nous soussignons :

Nom et prénom du jeune :

.....

Nom et prénom du/des responsable(s) légal(aux) :

.....

- ☐ Nous déclarons avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur du Local Jeunes de Férel.
- ☐ Nous nous engageons à respecter les règles de vie et de fonctionnement de la structure.

SIGNATURES

Signature du/des parent(s) :

.....

Signature du jeune :

.....

Signature du/de la responsable du Local Jeunes :

.....GERLIGAND Candice.....

MERCI ET BIENVENUE AU LOCAL JEUNES !

Ici, on vient pour s'amuser, découvrir, partager et créer des projets ensemble ! 🎉